



... for the spirit of sport

Règlement du HC Plan-les-Ouates

Table des matières :

1.	Le HC Plan-les-Ouates	Page 2
2.	Nouveau membre - Essai	Page 3
3.	Effectifs Fun'Hockey - Inline hockey - Unihockey - Streethockey	Page 4
4.	Commission sportive	Page 6
5.	Horaires	Page 6
6.	Respect - Environnement	Page 6
7.	Cotisation	Page 6
8.	Entraîneur - Entraîneur-joueur	Page 7
9.	Défraiement et responsabilités du personnel technique	Page 7
10.	Dispositions générales	Page 9
11.	Fair-play	Page 13
12.	Les parents	Page 13
13.	Les entraîneurs et les moniteurs	Page 15
14.	Les bénévoles	Page 17
15.	Les membres du Comité	Page 17
16.	Révision du Règlement	Page 19
	Annexe	Page 20-21

1. Le HC Plan-les-Ouates

Dès l'hiver 2008, les habitants de la commune de Plan-les-Ouates ont pu profiter d'une patinoire extérieure implantée pour quatre mois en plein cœur du village.

Le hockey sur glace à n'importe quel âge et à n'importe quel niveau : tel est le credo du Fun'Hockey au HC Plan-les-Ouates. L'objectif de l'encadrement est de permettre à tout passionné de commencer le hockey sur glace et de prendre du plaisir à pratiquer ce sport en suivant un apprentissage complet, lui permettant d'améliorer ses capacités sur la glace.

Les activités extérieures n'étant pas nombreuses en hiver, cette formation apporte aux joueurs, une occupation sportive et éducative importante pour leur développement personnel, physique et social. Pour les plus âgés, c'est également l'occasion de partager leur passion dans un cadre convivial.

Toutes les personnes qui composent le Comité du Club (ci-après « le Comité ») travaillent bénévolement au bon fonctionnement du Club. Le Comité gère les démarches administratives et soutient les activités et projets organisés (Repas des Retrouvailles, camp de hockey à Champéry, Fête du Fun'Hockey, arbitrage pour d'autres équipes, tireurs pour entraînements gardiens, Fête « Brûlons le Bonhomme Hiver », etc.). Pour ce faire, l'implication bénévole est primordiale et nous demandons à nos membres de se porter volontaires lors de ces manifestations.

Ainsi, tous les entraîneurs, les entraîneurs-assistants, aides-entraîneurs et bénévoles touchent notamment un défraiement et/ou bénéficient de la gratuité des repas ou de certaines activités organisées par le Club.

Par ailleurs, le Club peut compter sur un engagement sans faille de ses membres et de ses sympathisants. En effet, c'est plus d'une centaine de personnes qui se mobilisent tout au long de l'année pour faire vivre les événements du Club.

Ainsi, toute personne étant intéressée par les valeurs portées par le HC Plan-les-Ouates est la bienvenue pour en devenir un membre.

1.1 *Le Fun'Hockey, un sport loisir pour qui :*

Le Club défend les valeurs du sport loisir et du plaisir dans la pratique d'une activité sportive. Le Fun'Hockey permet à quiconque de faire du hockey sur glace loisir, d'avoir des entraînements de qualité avec des entraîneurs compétents et des matchs amicaux durant les quatre mois d'hiver contre d'autres clubs tels que le HC Trois-Chêne Loisir, CP Meyrin Loisir, Genève Futur Hockey, HC Bellevue, HC Nyon, US Terre-Sainte Coppet, HC Carouge, HC Ecublens, HC Gland et bien d'autres.

N'importe qui, quel que soit son niveau ou son âge, peut s'inscrire au HC Plan-les-Ouates. Si les groupes sont complets un système de liste d'attente est mis en place. Pour certains joueurs, le Club du HC Plan-les-Ouates est un tremplin vers la compétition. Nous sommes en mesure d'aiguiller et d'accompagner nos jeunes joueurs talentueux vers les clubs de compétition.

En effet, le Fun'Hockey et par conséquent le HC Plan-les-Ouates, ne concurrence pas les clubs formateurs traditionnels mais se place en complément de l'offre déjà proposée dans le canton. Nous entendons par club de Fun'Hockey tous les clubs pratiquant du hockey sur glace loisir. Aussi, c'est aujourd'hui plus d'une vingtaine de joueurs de notre Club qui ont rejoint l'un des trois grands clubs formateurs genevois.

Le succès rencontré en seulement quelques saisons nous encourage à aller de l'avant et confirme aussi la nécessité d'une offre « Fun » au hockey sur glace. Plusieurs coaches diplômés « Jeunesse et Sport, hockey sur glace » donnent 13 entraînements par semaine aux onze groupes du Club :

-	École de hockey	(5-7ans)	-	Paladins	(13-15 ans)
-	Dauphines	(9-13 ans)	-	Écuyers	(15-17 ans)
-	Galopins	(7-9 ans)	-	Chevaliers	(17-20 ans)
-	Novices	(9-11 ans)	-	Duchesses	(16 ans et +)
-	Pages	(11-13 ans)	-	Deux groupes de Barons	(+ de 20 ans)

Ces différents groupes permettent à chacune et chacun d'évoluer dans une équipe adaptée à son niveau.

A ce jour, le Club dénombre plus de 225 membres (enfants/adolescents et adultes). A cela s'ajoute une équipe technique d'une dizaine d'entraîneurs, diplômés Jeunesse et Sport (J+S), une dizaine d'entraîneurs-assistants et si possible, des adolescents intégrés comme aides-entraîneurs par le Club afin de promouvoir la relève.

1.2 Le Inlinehockey, l'Unihockey et le Streethockey, des sports loisirs

Depuis plusieurs saisons et suite à la demande croissante des membres, le HC Plan-les-Ouates offre une formation d'Unihockey en automne, de Inlinehockey et de Streethockey au printemps. Ainsi, les enfants et les adultes peuvent participer à l'initiation de l'Unihockey en salle de gym et du Inlinehockey ou du Streethockey en plein-air. L'objectif est le même, promouvoir une activité physique régulière tout en axant l'apprentissage sur le plaisir. Chaque année nous nous adaptons à l'évolution des effectifs.

2. Nouveau membre – Essai

Lorsqu'une personne désire faire un essai, elle peut pratiquer le hockey avec l'équipe de sa catégorie d'âge et de niveau, lors d'un entraînement et avec l'accord du responsable. Si elle désire jouer avec l'une des équipes et qu'une place est disponible, elle devra remplir sa fiche d'inscription, payer sa cotisation pour participer aux entraînements.

Si les groupes sont complets, le nouveau joueur sera inscrit en liste d'attente et sera contacté par ordre d'inscription dès qu'une place se libère dans l'un des groupes. Chaque équipe possède sa propre liste d'attente.

Toutefois, la priorité sera donnée à la personne en liste d'attente qui, dans l'ordre :

- Est déjà membre du Club ;
- A un enfant/parent inscrit comme membre du Club ;
- Habite la commune de Plan-les-Ouates.

3. Effectifs Fun'Hockey – Inline hockey - Unihockey - Streethockey

3.1 Fun'Hockey :

- | | | |
|----------------------|---------------|---|
| • École de hockey | (5-7 ans) | entre 16 et 20 joueurs max., pas de gardien |
| • Les Dauphines | (9-13 ans) | entre 16 et 20 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Galopins | (7-9 ans) | entre 16 et 20 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Novices | (9-11 ans) | entre 16 et 20 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Pages | (11-13 ans) | entre 16 et 20 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Paladins | (13-15 ans) | entre 16 et 20 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Écuyers | (15-17 ans) | entre 20 et 25 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Chevaliers | (17-20 ans) | entre 20 et 25 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Duchesses | (16 ans et +) | 32 joueurs, + 2-3 gardiens |
| • Barons du Mercredi | (+ de 20 ans) | 26 joueurs, + 3-4 gardiens |
| • Barons du Dimanche | (+ de 20 ans) | 40 joueurs, + 3-4 gardiens |

Ces effectifs sont modulables de saison en saison en fonction des inscriptions et peuvent subir des variations en respectant le quota maximum. Des dérogations peuvent être acceptées au cas par cas.

3.2 Inlinehockey :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| • Groupes enfants (5-10 ans) | 18 joueurs max., + 2-3 gardiens |
| • Groupes adolescents (10-15 ans) | 18 joueurs max., + 2-3 gardiens |
| • Groupes adultes (+ de 15 ans) | 20 joueurs max., + 3-4 gardiens |

Ces effectifs sont modulables de saison en saison en fonction des inscriptions et peuvent subir des variations en respectant le quota maximum. Des dérogations peuvent être acceptées au cas par cas.

3.3 Unihockey – Streethockey :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| • Groupes enfants (5-10 ans) | 18 joueurs max., + 2-3 gardiens |
| • Groupes adolescents (10-15 ans) | 18 joueurs max., + 2-3 gardiens |
| • Groupes adultes (+ de 15 ans) | 20 joueurs max., + 3-4 gardiens |

Ces effectifs sont modulables de saison en saison en fonction des inscriptions et peuvent subir des variations en respectant le quota maximum. Des dérogations peuvent être acceptées au cas par cas.

3.4 Gestion des effectifs :

Chaque année, un bilan des effectifs de chaque groupe Fun'Hockey est établi avec le Directeur sportif et les responsables des groupes. Des changements de groupe pour les joueurs non-adultes peuvent être effectués à l'entre-saison. Pour les adultes, des adaptations et/ou des restrictions peuvent être mises en place, en respectant les contingents.

Pour les équipes des Barons, un changement de groupe est possible à tout moment pour autant qu'il y ait de la place. En revanche, s'il n'y a pas de place, le joueur qui décide de quitter son groupe et souhaite rejoindre l'autre équipe, sera placé en liste d'attente et en tête de liste, étant donné qu'il fait déjà partie du club. En parallèle, il faut aussi que ce joueur s'implique et fasse la démarche de contacter les Responsables.

Par contre, un joueur qui se voit signifier qu'il ne fait plus partie d'un groupe pour manque de présences, ou par un quelconque juste motif, pourra s'il le souhaite, intégrer l'autre équipe en remplissant à nouveau une fiche d'inscription. Cependant, il sera placé à la fin de la liste d'attente. En cas de faute grave, la décision en reviendra au Comité.

Les matchs se joueront pour tous les groupes avec minimum 3 blocs, en tenant compte de la surface de jeu. Pour les adultes et si le quota n'est pas atteint, le Responsable d'équipe contactera les autres Responsables des groupes adultes du club pour demander des joueurs. Si d'aventure, il n'y a pas d'inscription supplémentaire, l'équipe en effectif réduit jouera son match avec les joueurs inscrits.

Sur grande glace, le quota est de 3 blocs de 5 joueurs et sur les patinoires éphémères il peut être de 3 blocs de 4 joueurs ou de 3 blocs de 3 joueurs.

Un joueur adulte peut aller jouer avec une autre équipe Fun'Hockey (hors HC PLO) pour autant que leur Responsable contacte un entraîneur d'une équipe adultes du HC PLO

La gestion des effectifs plus détaillée se trouve dans l'Annexe du présent Règlement.

3.5 Sanctions :

Lorsqu'un membre d'une équipe du HC Plan-les-Ouates participe trop peu aux entraînements et qu'il ne répond pas aux sollicitations du Club, il sera contacté afin de connaître sa motivation et sa disponibilité à continuer le Fun'Hockey.

En cas de non réponse, le joueur pourra être considéré comme ne faisant plus partie de l'effectif et retiré de l'équipe, dans le but de permettre à un joueur en liste d'attente de pouvoir intégrer l'effectif.

Pour les groupes adultes Fun'Hockey (Barons du Mercredi, Barons du Dimanche et Duchesses), une présence au minimum de 50 % sera demandée, sauf cas exceptionnels et évalués au cas par cas avec le Responsable d'équipe et éventuellement le Comité. Si un adulte joue dans un autre Club Fun'Hockey ou de Compétition, il pourrait être retiré de l'effectif auquel il appartient (cf. Annexe du présent Règlement).

D'autre part, les membres des groupes adultes devront sur la saison en cours et dans la mesure du possible, participer en tant que bénévole au minimum à un événement organisé par le Club (par exemple : Fête du Fun'Hockey, Brûlons le Bonhomme d'Hiver, Repas des Retrouvailles, Plan-les-Bouges, etc.). Si nous constatons un manque d'implication d'un joueur ou d'une joueuse, sa place pourrait être remise en question au sein de l'effectif de son groupe. Les décisions seront prises au cas par cas avec le responsable d'équipe et éventuellement le Comité.

Concernant les autres sanctions en lien avec le comportement de n'importe quel membre qui ne se conforme pas à la philosophie du Club et des règles en vigueur, les dispositions générales s'appliquent (cf. Art. 10 ss).

4. Commission sportive

Dans le cas d'un litige avec un-e joueur-se, un membre de l'association, un membre du staff technique ou d'un membre du Comité, la personne peut demander à être entendue par une commission qui serait composée en fonction du litige et dans le but d'éviter tout conflit d'intérêt.

La commission sportive est composée : d'un membre de l'association, du responsable de l'équipe en question ou d'un assistant et d'un membre du Comité. Cette commission rend une décision concernant le litige en question et sera légitime pour prononcer des éventuelles sanctions ou réparations.

5. Horaires - Fun'Hockey / Inline hockey / Unihockey / Streethockey

Les horaires des différents groupes sont fixés dans le courant de l'été et communiqués à l'ensemble des membres. Ils sont susceptibles d'être modifiés d'année en année.

6. Respect – Environnement

La patinoire étant entourée d'habitations, le Club demande à ses membres de faire attention au voisinage, particulièrement les samedis et dimanches matin avant 9h30 et les soirs dès 21h.

De manière générale, les vestiaires et leurs alentours sont non-fumeurs et sans alcool (cf. également Art. 10 ss).

7. Cotisation

- Fun'Hockey : 150 CHF par saison (20 ans révolus le jour de la réunion d'avant-saison)
- Fun'Hockey : 100 CHF par saison pour les groupes Enfants et Jeunes jusqu'à 20 ans
- Fun'Hockey : 50 CHF pour la liste d'attente des Galopins
- Inlinehockey : 50 CHF par saison pour tous
- Unihockey : 50 CHF par saison pour tous
- Streethockey : 50 CHF par saison pour tous

Dans la catégorie Fun'Hockey uniquement, pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans les groupes Enfants et Jeunes (jusqu'à 20 ans) du Club, un rabais s'applique de manière à ce que le deuxième enfant bénéficie d'une cotisation à 80 CHF. Le troisième enfant ainsi que tous les suivants bénéficient d'une cotisation à 60 CHF.

Aucun rabais ne s'applique pour le Inlinehockey, l'Unihockey ou le Streethockey.

Les membres du Comité sont dispensés de payer la cotisation. Les Entraîneurs sont dispensés de payer la cotisation de l'activité (Fun'Hockey, Inlinehockey, Unihockey et Streethockey) qu'ils encadrent.

Dès la rentrée scolaire en janvier, un nouveau joueur paiera une demi-cotisation pour l'activité du Fun'Hockey.

8. Entraîneur - Entraîneur-joueur

Au début de saison, le joueur d'un groupe adulte qui officie comme Entraîneur ou Entraîneur-joueur au HC Plan-les-Ouates devra choisir alternativement laquelle de ces deux fonctions il souhaite assumer au sein de son groupe pour toute la durée de la saison en cours. Il peut également, en complément, être Responsable d'un groupe, avec des tâches administratives additionnelles.

L'Entraîneur du HC Plan-les-Ouates prépare les entraînements, les dispense, mais ne participe pas aux matchs avec son équipe contre les autres clubs, car il occupe la fonction de coach. Par contre, il peut jouer les matchs avec un éventuel autre club pour lequel il entraîne. L'Entraîneur ne porte pas la tenue d'hockeyeur.

L'Entraîneur-joueur du HC Plan-les-Ouates prépare les entraînements, les dispense et peut participer aux matchs avec le HC Plan-les-Ouates contre les autres clubs. Il peut porter une tenue d'hockeyeur. L'Entraîneur-joueur est assimilé au statut de « Joueur » et ainsi, la Directive de l'Annexe s'applique entièrement à l'Entraîneur-joueur.

Tout le staff entraîneurs (Responsables, assistants et aide-assistant) doit participer comme bénévole aux événements organisés par le club. Il doit aussi aider à la mise en place et au rangement des vestiaires en début et fin de saison.

9. Défraiement et responsabilités du personnel technique

9.1 Taille du staff par équipe :

Taille maximale d'un staff d'équipe :

- Composé d'un entraîneur-responsable et/ou d'un ou de deux entraîneur-s assistant-s et d'un aide-entraîneur. La taille maximale est donc de quatre personnes.

Taille maximale d'un staff lors d'un entraînement :

- Composé d'un entraîneur-responsable et/ou d'un entraîneur-assistant et d'un aide-entraîneur.

La taille maximale est donc de trois personnes. Si le groupe dépasse 15 joueurs, il est possible de convoquer un entraîneur-assistant ou un aide-entraîneur supplémentaire. Pour un groupe de plus de 15 joueurs la taille maximale de l'équipe technique est donc de quatre personnes.

9.2 Responsable d'équipe :

Responsabilités : Le Responsable s'assure que la taille de l'équipe technique soit adaptée au nombre de joueurs. Il doit compléter les feuilles de présence des joueurs et des entraîneurs.

Il est responsable de rendre un document proprement complété au Directeur sportif en fin de saison au sujet des présences des entraîneurs, des entraîneurs-assistants et des aides-entraîneurs.

- Il rentre les présences sur SPORT DB en respectant un délai à la mi-mars.
- Il envoie au Directeur Sportif le total des présences ainsi que celles des entraîneurs, des entraîneurs-assistants et de l'aide-entraîneur.
- Il envoie un mail à tous les joueurs/parents pour se présenter, donner ses coordonnées et donner les informations pour la saison, comme par exemple l'organisation des matchs.
- Il s'occupe de l'administratif durant la saison et dans la mesure du possible organise des rencontres amicales
- Il vérifie le paiement des cotisations (encaissement lors de la réunion d'avant-saison) avec un dernier délai à Noël. Si le joueur n'a pas payé à Noël, il est interdit de glace dès la reprise du mois de janvier.
- Il contacte les membres qui ont eu des rappels pour payer la cotisation.

Défraiements : Le Responsable d'équipe hockey sur glace touche une prime de 300 CHF par saison et par équipe dont il a la charge. Le Responsable d'équipe Inlinehockey ou Streethockey touche une prime de 200 CHF par saison et celui de l'Unihockey touche une prime de 100 CHF par saison et par équipe dont il a la charge.

9.3 Entraîneur :

Responsabilités : Il prépare l'entraînement et dispense les consignes aux entraîneurs-assistants et les conseils aux joueurs. Il peut passer le relai à l'entraîneur-assistant pour la gestion du groupe.

Défraiements : L'entraîneur se voit verser un défraiement par entraînement qu'il dispense. Le défraiement varie entre 30 CHF et 20 CHF selon s'il possède le Jeunesse et Sport (J+S) correspondant à l'activité dans laquelle il entraîne ou non.

9.4 Entraîneur-assistant :

Responsabilités : Il peut aider l'entraîneur à préparer l'entraînement. Il donne des conseils aux joueurs. Si l'entraîneur lui en donne la possibilité, il peut se voir confier la responsabilité d'une partie de l'entraînement.

Défraiements : L'entraîneur-assistant se voit verser un défraiement par entraînement qu'il dispense. Le défraiement varie entre 30 CHF et 20 CHF selon s'il possède le Jeunesse et Sport (J+S) correspondant à l'activité dans laquelle il entraîne ou non.

9.5 Aide-entraîneur :

Responsabilités : Il aide l'entraîneur et/ou l'entraîneur-assistant à mettre en place les exercices. Il donne des conseils aux joueurs et encadre les joueurs. Ce poste est uniquement réservé aux jeunes du Club qui souhaitent s'investir dans la vie du Club (-20ans)

Défraiements : L'aide-entraîneur se voit verser un défraiement par entraînement auquel il participe. Le défraiement est fixé à 15 CHF par entraînement.

9.6 Autres :

- En début de saison, chaque entraîneur doit organiser une photo d'équipe dès les premiers entraînements.
- Signaler au Président, ou au Directeur sportif tout litige avec un enfant, un parent ou un joueur du Club.
- Signaler un problème avec le matériel au Responsable matériel.
- Signaler toute nouvelle inscription, tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'e-mail ou l'arrêt d'une activité d'un joueur.

Le personnel technique du HC Plan-les-Ouates valide le décompte fourni par le trésorier. Les matchs sont comptés comme un entraînement et les tournois sont comptés comme deux entraînements.

En cas de non-respect de l'ensemble des points énumérés ci-dessus, le Comité se réserve le droit de ne pas verser les dédommagements pour les présences et le dédommagement pour le travail administratif.

9.7 Arbitre

Une personne qui officie comme arbitre pour le match d'une équipe du HC Plan-les-Ouates se verra défrayée de la façon suivante :

- 30 CHF pour un match arbitré sur la patinoire du HC Plan-les-Ouates ou dans le canton.
- 50 CHF pour un match arbitré hors-canton.
- Les arbitres ne sont pas défrayés lors de la Fête du Fun'Hockey.

10. Dispositions générales

10.1 Indiscipline / arrivée tardive

Les joueurs se présentent à l'heure fixée par le rendez-vous. Ils se conforment aux horaires d'entraînement en arrivant changés et préparés au bord de la glace. Dans les cas où le joueur sait d'avance qu'il ne sera pas à l'heure, il en avise son entraîneur ou l'entraîneur-assistant.

10.2 *Indiscipline / tenue*

Les joueurs sont équipés de la tenue adéquate selon les directives des entraîneurs, subsidiairement des responsables de groupe.

Les joueurs se changent dans les vestiaires réservés à cet effet. En aucun cas, ils se promènent nus à des endroits réservés au public ou utilisés par d'autres groupes n'ayant aucun rapport avec le hockey sur glace.

10.3 *Indiscipline / langage*

Les joueurs évitent d'utiliser des mots grossiers lorsqu'ils communiquent entre eux. Ils sont particulièrement attentifs à ces dérapages verbaux lorsque des joueurs plus jeunes les entourent. En aucun cas, des gestes déplacés sont utilisés.

10.4 *Indiscipline / comportement à l'entraînement*

Durant l'entraînement, les joueurs se concentrent sur le contenu de l'entraînement. Ils évitent le bavardage inutile et tous actes susceptibles de déconcentrer le groupe.

Ils n'émettent aucune critique sur le contenu de l'entraînement. Un joueur qui sent la nécessité de parler à l'entraîneur, peut le faire en aparté, après l'activité.

Les joueurs évitent de se chamailler sur la glace, même par jeu ou encore moins par provocation.

10.5 *Indiscipline / comportement en compétition*

Les joueurs se présentent en forme aux événements du Club. Ils évitent les excès, le soir précédent l'événement, en s'imposant une hygiène de vie compatible aux objectifs.

Les joueurs restent solidaires, dans la victoire, comme dans la défaite. En aucun cas, il ne s'agira de trouver des boucs émissaires à une contre-performance.

Les joueurs respectent les consignes d'organisation et se présentent à l'heure aux repas, aux réunions, au car, etc.

Les joueurs ne se permettent pas de prétexter une contre-performance par l'attitude d'un arbitre.

10.6 *Indiscipline / relations sexuelles*

Toutes les activités et jeux à caractère sexuel sont strictement interdits dans le cadre de l'activité du Club.

10.7 Indiscipline / fumée et alcool

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans le cadre de l'activité sportive.

Dès 16 ans, les joueurs sont autorisés, selon le droit suisse, à consommer des boissons dont la teneur en alcool est dite "faible". Dès 18 ans, ils sont libres de consommer de l'alcool. Dans tous les cas, ils ne seront pas autorisés à s'enivrer dans les locaux du Club.

Il est strictement interdit de fumer durant l'activité sportive, dans les vestiaires, les WC et aux alentours immédiats de la glace. Il en est de même dans tous les locaux du Club ou utilisés par le Club, à des fins sportives, même pour une période très courte et occasionnelle.

10.8 Indiscipline / respect du site sportif

Les joueurs s'engagent à suivre scrupuleusement les règles et consignes de sécurité émises par les responsables des sites sportifs qu'ils fréquentent en tant que membres du HC Plan-les-Ouates, que ce soit à Plan-les-Ouates ou à l'extérieur.

Les joueurs s'engagent à respecter le personnel des sites sportifs, le matériel ainsi que la propreté.

10.9 Gestion des actes d'indiscipline

Les actes d'indiscipline sont gérés par les entraîneurs et le responsable de groupe. Les sanctions vont de la réprimande au renvoi de l'activité sportive exercée au moment des faits. Les entraîneurs et le responsable peuvent faire appel au Comité en cas de doute ou afin d'obtenir un soutien et de l'aide.

Les intérêts des joueurs, des équipes et du Club sont pris en compte lors de la prise d'une décision disciplinaire.

10.10 Fautes graves

Sont considérées comme fautes graves, des actions qui mettent en danger la santé morale et/ou physique d'une autre personne. Sont également considérées comme fautes graves des indisciplines répétées qui nuisent au bon développement sportif d'une tierce personne ou d'un groupe.

Tout acte poursuivi par la loi avec ou sans dépôt de plainte est considéré comme une faute grave qui sera, le cas échéant, dénoncée à la Justice.

10.10 Faute grave / insultes

Les joueurs ne peuvent insulter quiconque, en particulier pas un bénévole, un responsable du Club ou un entraîneur. Ils ne sont pas autorisés à se moquer de ces gens ou à se montrer insolents et arrogants vis-à-vis d'eux pour quelque raison que ce soit.

Il est également strictement interdit d'insulter des officiels, des arbitres ou des entraîneurs et joueurs d'autres équipes.

10.11 Faute grave / vol

Les athlètes respectent le matériel de leur camarade et n'en prennent pas illicitement possession, même par jeu. Toute forme de vol ou d'emprunt non consenti est strictement interdite.

10.12 Faute grave / contrainte

En aucun cas, il ne sera toléré que des joueurs contraignent un camarade à effectuer des actions qu'il refuse d'accomplir. La faute est encore plus grave si l'auteur utilise la violence physique et/ou verbale afin de parvenir à ses fins ou si un groupe utilise l'humiliation, la menace ou l'intimidation pour arriver aux mêmes fins.

10.13 Faute grave / violence

La violence verbale et physique est strictement interdite. La faute est encore plus grave quand les actes de violence sont commis à plusieurs. Les auteurs seront immédiatement dénoncés à la Justice si des lésions corporelles graves sont infligées.

10.14 Faute grave / racisme

Les comportements racistes, quels qu'ils soient sont strictement interdits.

10.15 Faute grave / dommages à la propriété

Il est strictement interdit de détériorer ou de casser le matériel mis à la disposition des joueurs et des équipes. Il en va de même des locaux, subsidiairement du mobilier et du matériel à autrui.

10.16 Faute grave / consommation de médicaments

Dans le cadre de l'activité du Club, il est strictement interdit de consommer des médicaments si ces derniers ne sont pas prescrits médicalement. Les joueurs qui doivent prendre des médicaments sont tenus d'en aviser le moniteur et/ou l'entraîneur.

10.17 Faute grave / consommation de stupéfiants

Il est strictement interdit de consommer des stupéfiants (drogue) dans le cadre de l'activité du Club.

10.18 Faute grave / dopage

Le joueur qui aura utilisé un produit interdit afin d'augmenter son potentiel sportif sera immédiatement dénoncé. La liste des produits dopants établie par la fédération fait foi dans ce domaine.

10.19 Faute grave / vente de produits prohibés

Il est strictement interdit de se livrer à la vente de produits prohibés (drogue, produits dopants). L'auteur d'une telle faute serait immédiatement exclu du Club et dénoncé à la Justice. Il en est de même en cas d'incitation à la consommation.

10.20 *Gestion des fautes graves*

Les fautes graves font l'objet d'une dénonciation immédiate à l'intention du Comité qui prend les mesures qui s'imposent.

L'exclusion d'un membre demeure une décision qui appartient exclusivement au Comité. Une exclusion ne préserve pas l'auteur d'une faute grave d'une dénonciation à la Justice.

11. Fair-play

Le fair-play est l'état d'esprit qui prédomine dans le domaine du sport et qui régit, de manière positive, les relations entre tous les acteurs. Le HC Plan-les-Ouates bénéficie aussi d'un code de conduite à respecter.

11.1 *Fair-play / généralité*

- Les sportifs reconnaissent les qualités et les prestations de leurs adversaires.
- Les joueurs respectent leurs adversaires et ne se permettent pas de commentaires déplacés ou désagréables. Ils respectent les personnes de l'équipe adverse.
- Les joueurs n'organisent pas d'activités susceptibles de nuire à la performance de l'adversaire.
- Les joueurs reconnaissent le travail des arbitres comme un travail impartial et qui ne peut être remis en question.
- Les joueurs respectent les règles établies par la Ligue Suisse de Hockey sur Glace (LSHG).
- Les joueurs savent gagner et perdre avec loyauté.
- Les joueurs reconnaissent leurs fautes et leurs erreurs.

11.2 *Gestion du manque de fair-play*

Le manque de fair-play est dénoncé au Comité, lequel prend les décisions disciplinaires qui s'imposent et qui peuvent déboucher sur l'exclusion d'un membre.

12. Les parents

12.1 *Les parents / respect des directives*

Les parents respectent les directives du Club. Ils adhèrent à sa philosophie et à sa politique et soutiennent les décisions des responsables et/ou des entraîneurs du Club.

En aucun cas, les parents ne se permettent de créer la polémique en ce qui concerne le travail technique ou l'encadrement de leurs enfants. Les doléances, commentaires ou remarques sont à faire directement au Président ou à un membre du Comité désigné à cette tâche.

12.2 Les parents / aide au Club

Les parents aident les entraîneurs et les responsables du Club en leur fournissant les renseignements nécessaires sur leurs enfants, notamment en ce qui concerne les problèmes physiques et/ou mentaux.

12.3 Les parents / fair-play

Les parents se comportent de manière exemplaire lors des entraînements et des compétitions. Ils respectent les règles de fair-play qui sont imposées aux joueurs.

12.4 Les parents / respect en général

Les parents ne sont en principe pas autorisés à entrer dans les vestiaires. Ils respectent l'intimité des joueurs, sauf pour aider leur(s) enfant(s) à s'habiller ou à se déshabiller.

Les parents ne viennent pas aux abords de la glace pour se permettre des commentaires contre les entraîneurs et les moniteurs. Ils encouragent les enfants et respectent le travail des gens qui œuvrent pour le Club.

Les parents respectent la propreté des sites sportifs, notamment en jetant leurs déchets aux endroits prévus à cet effet. Ils respectent le travail des gardiens du centre sportif et montrent le bon exemple aux joueurs.

12.5 Les parents / soutien

Les parents doivent avoir conscience de leur rôle. Ils soutiennent et aident leurs enfants dans l'adversité quelle qu'elle soit.

12.6 Les parents / obligation financière

Les parents s'acquittent de leurs obligations financières dans les délais. Les cas particuliers sont traités par le Trésorier.

12.7 Les parents / fumée et alcool

Les parents restent des exemples. Ils évitent de fumer aux abords du ring et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent pas à des activités du Club en état d'ébriété.

12.8 Les parents / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré que des parents s'adonnent à de la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club. En cas d'infraction commise devant les joueurs, le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice. Le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

12.9 Gestion des relations avec les parents

Les relations avec les parents sont régies par les statuts du Club, le présent Règlement du Club, le bon sens et la bienséance.

Le Comité se réserve le droit d'interdire l'accès des locaux du Club à un parent ou de lui imposer une distance à respecter avec le Club.

Le Comité est en droit d'exclure un parent en cas de faute grave.

13. Les entraîneurs et les moniteurs

13.1 Entraîneurs & Responsables / règles générales

Les entraîneurs et le responsable de groupe respectent les consignes émises par les organes faïtiers de notre Fédération, par Jeunesse et Sport et pas Swiss Olympic (cf. Code de Conduite).

Les entraîneurs et le responsable de groupe respectent les consignes émises par le Club.

Les entraîneurs et les responsables de groupe adhèrent à la philosophie et à la politique du Club.

Ils travaillent en adéquation avec les objectifs qui sont fixés par le Club, respectivement par l'entraîneur professionnel. Ils acceptent un rôle social avec les conséquences que cela comporte.

Les entraîneurs et les responsables de groupe peuvent se perfectionner et participer à des cours Jeunesse et Sport (J+S), dans la mesure des possibilités offertes par le Club.

13.2 Entraîneurs & Responsables / respect

Les entraîneurs et les responsables de groupe sont en charge des jeunes et des moins jeunes. Il leur est strictement interdit de :

- Battre un joueur, de l'humilier ou de la rabaisser ;
- Mettre sa santé morale et/ou physique en danger en ne respectant pas les principes d'entraînement ;
- Faire passer ses intérêts personnels avant celui des joueurs ;
- Prendre des mesures disciplinaires excessives dans le but de briser un joueur ;
- Profiter d'une position d'influence afin d'en tirer des profits ou des avantages ;
- Se soustraire au principe d'équité et d'impartialité ;
- Avoir une quelconque activité à caractère sexuel avec un joueur ;
- S'adonner à des actes racistes.

13.3 Entraîneurs & Responsables / fumée et alcool

Il est strictement interdit aux entraîneurs/responsables de groupe de fumer aux abords de la glace et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Il en est de même en ce qui concerne la consommation d'alcool. Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent en aucun cas à des activités du Club en état d'ébriété.

13.4 Entraîneurs & Responsables / médicaments

Les responsables de groupe ou entraîneurs ne sont pas autorisés à administrer de leur propre chef des médicaments dans le cadre de l'activité du Club.

13.5 Entraîneurs & Responsables / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré que des entraîneurs ou responsables de groupe s'adonnent à la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club. En cas d'infraction commise devant les joueurs, le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice. Le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

13.6 Entraîneurs & Responsables / fair-play

Les entraîneurs et responsables de groupe se comportent de manière exemplaire lors des entraînements, des compétitions et lorsqu'ils sont en contact avec les joueurs. Ils respectent d'une façon stricte les règles de fair-play qui sont imposées aux joueurs et aux parents.

13.7 Entraîneurs & Responsables / parents

Les entraîneurs et les responsables de groupe respectent les parents et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux devant les joueurs. Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents. Les conflits parents/Club sont du ressort exclusif du Comité.

13.8 Gestion des relations avec les moniteurs et les entraîneurs

Les relations entre le Club et les responsables et les entraîneurs, sont régies par contrats (écrits ou moraux).

Tout manquement grave au code déontologique voulu par la fonction fera l'objet d'une décision immédiate de la part du Comité, lequel peut exclure immédiatement un moniteur ou prendre une mesure de licenciement envers un entraîneur professionnel.

14. Les bénévoles

14.1 *Les bénévoles / généralités*

Les bénévoles sont au service du Club. Ils travaillent dans l'intérêt des membres et gardant comme objectif principal le bien-être des joueurs.

Ils respectent les consignes émises par les organes faïtiers de notre Fédération, par Jeunesse et Sport et par Swiss Olympic.

Ils respectent les consignes émises par le Club.

Ils adhèrent à la philosophie et à la politique du Club.

Ils travaillent en adéquation avec les objectifs qui sont fixés par le Club, respectivement par un des Co-Présidents et acceptent un cahier des charges exhaustif.

14.2 *Les bénévoles / respect & fair-play*

Les bénévoles sont soumis aux mêmes règles de respect et de fair-play que les moniteurs et les joueurs.

14.3 *Les bénévoles / parents*

Les bénévoles respectent les parents et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux. Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents.

15. Les membres du Comité

15.1 *Les membres du Comité / généralités*

Les membres du Comité se préoccupent de la gestion globale du Club. Ils ne perdent pas de vue les objectifs fixés et travaillent en adéquation avec l'ensemble des partenaires. Ils travaillent de manière collégiale. En aucun cas, ils ne peuvent prêter des joueurs ou une équipe dans une recherche effrénée de résultats.

Ils garantissent aux membres le respect des règles qui régissent déontologiquement la pratique du sport. Ils s'assurent que ces règles s'appliquent de façon équitable. Ils œuvrent pour que les valeurs éthiques soient promues dans le cadre de la société.

Les membres du Comité s'assurent de la pérennité de l'association en prenant des décisions conformes aux moyens dont dispose le Club. Les membres du Comité s'assurent que les directives émanant des divers organes faïtiers soient appliquées.

Les membres du Comité ne tirent aucun avantage disproportionné de leur position dans le Club.

15.2 Les membres du Comité / parents

Les membres du Comité considèrent les parents comme des partenaires à part entière.

Les membres du Comité respectent les parents et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux. Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents.

Les membres du Comité sont tenus d'aviser les parents lors de dysfonctionnements graves de la part des joueurs. Ils doivent entretenir avec les parents un rapport basé sur la confiance et l'honnêteté.

Dans la mesure du possible, les membres du Comité informent les parents des lignes directrices qui sont définies dans le cadre de la gestion de l'association.

15.3 Les membres du Comité / respect & fair-play

Les membres du Comité sont soumis aux mêmes règles de respect et de fair-play que les joueurs, les moniteurs et les bénévoles.

15.4 Les membres du Comité / fumée et alcool

Il est strictement interdit aux membres du Comité de fumer aux abords de la glace et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Il en est de même en ce qui concerne la consommation d'alcool.

Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent en aucun cas à des activités du Club en état d'ébriété.

15.5 Les membres du Comité / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré que des membres du Comité s'adonnent à de la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club.

La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice.

15.6 Les membres du Comité / Disposition finales

Le Comité est en charge de l'application de ce règlement.

Le Comité demeure le garant des valeurs et se doit d'investir l'énergie nécessaire pour que ces valeurs ne soient pas qu'une vue de l'esprit.

16. Révision du Règlement

Le Comité est l'organe compétent pour apporter toute révision du Règlement qu'il juge utile, nécessaire et bénéfique pour l'organisation du Club.

Une communication par un moyen adéquat sera transmise aux Membres du Club en cas de révision.

Règlement mis à jour le 16 avril 2021

Le Club HC Plan-les-Ouates

N.B. Afin de simplifier la lecture de ce texte, le terme « Joueur » et ses dérivés peut se lire aussi bien au masculin qu'au féminin à travers le présent Règlement ainsi que dans l'Annexe.

Annexe :

Concernant la catégorie Fun'Hockey, tous les joueurs déjà inscrits ou les futurs joueurs du HC Plan-les-Ouates ne peuvent pas évoluer avec une autre équipe de Fun'Hockey loisir ou une équipe de compétition, si le groupe auquel les joueurs appartiennent est complet, de façon à garder un équilibre et une équité entre tous les joueurs du Club. Notre philosophie est de pouvoir offrir dans un premier temps et dans la mesure du possible, l'accès au HC Plan-les-Ouates à toute personne qui souhaite nous rejoindre. Dans le cas contraire, nous souhaitons orienter ces personnes vers un autre club Fun'Hockey. Le but est une meilleure gestion des groupes et des effectifs au sein du Club afin de ne pas avoir des joueurs qui jouent dans d'autres clubs Fun'Hockey, au détriment de personnes qui ne pourraient pas rejoindre une équipe Fun'Hockey.

Cela étant, si un de nos groupes n'est pas complet et pour autant qu'il n'y ait pas de liste d'attente, il est possible de surseoir à cette mesure, avec l'accord du Comité, pour le bon fonctionnement d'un groupe. Il est de ce fait acceptable d'avoir des joueurs qui évoluent dans un autre club Fun'Hockey, ou avec une licence, afin de ne pas prêter une équipe du HC Plan-les-Ouates qui n'aurait pas suffisamment de joueurs. Par contre, pour que cette mesure puisse être validée, elle va de pair avec le fait que le groupe concerné, puisse garantir des places libres et incompressibles, de façon à pouvoir intégrer les nouvelles inscriptions de joueurs qui ne rentrent pas dans ces catégories (jouer dans deux clubs et/ou posséder une licence).

Dans la mesure du possible, une garantie doit également être assurée pour intégrer des joueurs du Club qui changent de groupes. Toutes ces places libres doivent être définies et gérées par chaque responsable de groupe. Concernant les Chevaliers en âge de rejoindre un des groupes adultes des Barons, ils seront prioritaires et passent devant la liste d'attente.

Un joueur du HC Plan-les-Ouates est autorisé à jouer avec une autre équipe Fun'Hockey (hors HC PLO) pour autant que le Responsable de cette équipe en manque d'effectif fasse la demande d'être renforcée.

Directive :

- Un Joueur ou un Entraîneur-joueur d'un groupe adulte du HC Plan-les-Ouates n'est pas autorisé à évoluer en tant que Joueur ou Entraîneur-joueur dans un autre club de Fun'Hockey et/ou un autre club licencié dit de « compétition » (la « Directive »).

Exceptions :

- La Directive est appliquée si un groupe affiche complet pour la saison à venir et si ce groupe connaît une liste d'attente ;
- La Directive peut être appliquée uniquement entre le premier entraînement de la saison et le dernier entraînement de la saison en cours. Un Joueur débutant la saison dans son équipe respective a le droit de terminer la saison commencée ;

- Un Joueur ou un Entraîneur-joueur évoluant exclusivement au poste de gardien (« le Gardien ») ne compte pas dans l'effectif total des joueurs d'un groupe adultes et n'est ainsi a priori pas concerné par la Directive, pour autant que le groupe adulte dans lequel il évolue ne connaisse pas plus de quatre gardiens inscrits pour la saison. A partir de l'inscription d'un cinquième Gardien, une liste d'attente de gardiens est mise en place. Le Gardien ne bénéficiant d'aucune licence dans un club est prioritaire sur le Gardien licencié.

Un futur nouveau Joueur passe prioritaire sur la liste d'attente, si ce dernier a déjà un enfant/un parent de sa famille directe membre du HC Plan-les-Ouates.

Pour les catégories d'Inlinehockey, Unihockey et Streethockey, il est impératif au préalable d'être inscrit au Fun'Hockey pour pouvoir suivre ces activités. Toutefois, si le bilan des effectifs après le premier entraînement le permet, il est possible d'accepter un-e joueur-se extérieur-e au Club.

En revanche, une personne extérieure au Club qui évolue au Inlinehockey, à l'Unihockey ou au Streethockey ne sera pas prioritaire par rapport à un-e joueur-se déjà inscrit-e en liste d'attente pour rejoindre l'activité du Fun'Hockey.